



JPR/SC n° 2020-073

Le, 10 mars 2020

## COMPTE-RENDU de la Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 6 mars 2020

Le vendredi 6 mars 2020 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLANAISE, s'est réuni sous la Présidence de **Monsieur Jean-Paul RATEL**, Maire.

**Étaient présents** : Jean RAFFIN, Sylvaine CHRISTIN, Michel VEILLET, Marie-Claude VEYRET, Hubert RAFFOUX, Marie-Josèphe SALOMON, Frédéric DUBOIS, Lionel MURAZ, Gilles COGNET, Rosario RAFFELE.

*Frédéric DUBOIS* a été nommé secrétaire de séance.

### Le mot du Maire

*Bienvenue à toutes et tous et merci de participer à la dernière réunion de notre équipe municipale "Planaise 2020", dont la majorité d'entre nous, avons travaillé ensemble depuis 12 ans pour administrer notre commune, et avons réalisé de belles choses, tous ensemble, qui resteront à l'actif du patrimoine de notre village. Je vous remercie toutes et tous pour votre collaboration durant toutes ces années et je remercie également notre secrétaire de mairie pour ses qualités professionnelles et humaines. Enfin, je souhaite pour l'avenir de notre village, que perdure le "Bien vivre ensemble à Planaise".*

---

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 10 décembre 2019.

---

### 1 – MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrêté municipal n° 2019-53 prescrivant l'Enquête Publique Unique relative à la Modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à la Modification du Zonage d'Assainissement.

Ces modifications ont pour objet de :

- **Dossier n° 1 - Modification n° 2 du PLU (intégrant la modification simplifiée n° 1)**
  - Ouverture à l'urbanisation des 2 zones 2AU sur le secteur du Chatelard pour prendre en compte le changement du zonage d'assainissement
  - Modification de l'emprise des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur le secteur du Chatelard

- Modification des limites de sous-secteurs au sein de la zone Ua
- Modification d'autres éléments réglementaires
- Incidence du projet de modification
- **Dossier n° 2 - Modification du zonage d'assainissement approuvé le 21 mai 2003**

**Le Maire informe :**

- Que toutes les phases afférentes à ces modifications ont été menées à bien dans les délais impartis,
- Que la Commission d'Urbanisme lors de sa réunion du 28 janvier 2020, a validé ces modifications,
- Qu'une seule remarque a été formulée, dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, par la Communauté de Communes Cœur de Savoie concernant la parcelle A 443 (ex BAUMET/BRISSET vendue à NETTER) qui doit passer en assainissement collectif,
- Qu'une seule remarque a été formulée, dans le cadre de la consultation du Public, concernant la mutualisation d'une tranchée par rapport au projet du SIAE, et que la Communauté de Communes Cœur de Savoie n'a pas donné une suite favorable à cette proposition,
- Que le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable sur la forme et le fond en formulant quelques rectifications sur le zonage de certaines parcelles :
  - Parcelles 1298 et 1330 ex BAUMET/BRISSET vendue à NETTER (terrains)
  - Parcelle 1741 MICHEA

Ces parcelles classées en zone UA passent en zone UAI (assainissement non collectif)

- Parcelles 1767 et 1769 ORSET
- Parcelle 418 POSTRY
- Parcelle 421 SILVENTE
- Parcelle 443 ex BAUMET/BRISSET vendue à NETTER (bâti)

Ces parcelles classées en zone UAI passent en zone UA (assainissement collectif)

- Parcelle 2158 BATAILLARD Thierry

Cette parcelle est raccordée au réseau d'assainissement collectif, mais reste classée en zone A

- Que l'ouverture à l'urbanisation du Chatelard concerne :
  - Les indivisions AGUETTAZ et NOVEL

Suite aux sondages de sol effectués par la Société VALTERRA, ces deux zones passent de la zone 2AUI (stricte) à la zone 1AUI sous condition d'un assainissement individuel.

- Que la modification du zonage OAP concerne :
  - Parcelles 535 et 536 AGUETTAZ Michel

Pour permettre le projet de stationnement devant sa propriété, Monsieur Michel AGUETTAZ étant tenu de demander au

*Conseil Départemental de la Savoie - MAISON TECHNIQUE du DÉPARTEMENT – Bassin Chambérien et Combe de Savoie 1 avenue Georges Clémenceau 73800 MONTMÉLLAN,*

L'autorisation de créer une sortie sur la RD 204 pour les véhicules stationnés sur sa propriété (parcelles 535 et 536)

- Que les modifications réglementaires sont :
  - En zone UA
    - Le recul pour les constructions est libre
  - Annexes des constructions en zones U et A
    - Les annexes présenteront 2 ou 4 pans
    - Si l'annexe est accolée à la construction principale, elle présentera une toiture à 1 pan ou une toiture plate
    - La toiture plate sera traitée soit en terrasse accessible d'agrément, soit en toiture végétalisée."

Le Maire propose au Conseil Municipal de valider la Modification n° 2 du PLU et la modification du Zonage d'Assainissement, et de l'autoriser à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

### **2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

Après avoir examiné les documents ayant abouti à la réalisation du Compte de Gestion par Madame Florence VALLET, Trésorière à Montmélián et avoir constaté l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du compte de Gestion de Madame la Trésorière.

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur le fait que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

### **3 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Monsieur Jean RAFFIN, Premier Maire-Adjoint, propose au Conseil Municipal, réuni sous sa présidence, d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

**- SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement :	83.653,02 €
Recettes d'investissement :	588.079,90 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	504.426,88 €
Report de l'exercice 2018	- 402.941,43 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement 2018) :	<b>101.485,45 €</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement :	440.615,44 €
Recettes de fonctionnement :	491.647,94 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	51.032,50 €
Report de l'exercice 2018	178.457,88 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement 2018) :	<b>229.490,38 €</b>

Folio 2020-

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

**Le Compte Administratif 2019 de la Commune est approuvé à l'unanimité.**

#### **4 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019**

- Le résultat de l'exercice 2019 en section de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2019 présente un résultat positif de 51.017,50 € ;
- Le résultat de l'exercice 2019 en section d'investissement constaté au Compte Administratif 2019 présente un résultat positif de 101.485,45 € ;
- Le résultat de clôture de l'exercice 2019 constaté au Compte Administratif 2019 présente un résultat positif de 229.475,38 € en section de fonctionnement ;
- Le résultat de clôture de l'exercice 2019 constaté au Compte Administratif 2019 présente un résultat positif de 101.485,45 € en section d'investissement.

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal l'affectation des résultats comme suit :

- Au compte 001 de la section investissement : 101.485,45 €
- Au compte 002 de la section fonctionnement : 229.490,38 €

**L'affectation des résultats 2019 est approuvée à l'unanimité.**

---

*Le Budget Primitif 2020 a été présenté, sans débat ni délibération, il est laissé à l'appréciation du prochain Conseil Municipal.*

*Cette proposition de budget s'équilibre en recettes / dépenses à :*

- *546 915.38 € pour la section fonctionnement*

*et*

- *185 631.45 € pour la section investissement*
- 

*Jean RAFFIN informe les membres du Conseil Municipal de l'évolution positive de l'excédent de fonctionnement sur les 12 dernières années (105 000 € en 2008 – 230 000 € en 2020) et d'une forte diminution de l'endettement de la commune (44 €/habitant/an en 2008 – 29 €/habitant /an en 2023 dès la fin du remboursement de l'emprunt contracté en 2004 pour la construction de l'école). Cette présentation reflète une situation financière saine à la fin de ce mandat, et ce, malgré une diminution d'environ 60 % des dotations de l'État depuis 2013.*

---

**Informations :**

**Le Maire :**

- Création de l'ossuaire communal :

Le Maire informe que la création de l'ossuaire, initialement prévue sur la concession n° 38, et consécutivement aux investigations de l'entreprise MOUCHE qui a constaté le très mauvais état de cette concession et un danger certain si l'ossuaire était réalisé à cet endroit, il a été décidé que celui-ci serait exécuté sur la concession n° 51 dont l'emplacement et l'état se prêtent tout à fait à cette réalisation.

Les devis actualisés des entreprises MOUCHE et LAMBERT tenant compte des nouveaux éléments, ont été reçus et validés pour commande.

**Marie-Claude VEYRET :**

- Aires de jeux :

Marie-Claude VEYRET informe de l'avancement des travaux d'aménagement de l'aire de jeux située dans le pré derrière le Préau et de l'endroit où seront mises en place les cages de foot. À noter que les cages de foot ont été réceptionnées, mais qu'il faut commander les filets qui n'étaient pas compris dans le pack.

Les cages de foot seront montées samedi par des Conseillers Municipaux, ainsi comme convenu avec l'entreprise de maçonnerie, celle-ci pourra intervenir rapidement pour l'installation de ces équipements. Courant semaine prochaine débutera la mise en place des jeux.

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal, remercient Gilles COGNET pour le travail qu'il a effectué sur les plans des aires de jeux, ces plans ont été repris dans leur intégralité par la Société HUSSON, fournisseur des jeux et de leur implantation sur le terrain, sans qu'aucune modification ne soit apportée.

- Chemin du Puiset :

Marie-Claude VEYRET informe que le samedi 22 février 2020, des bénévoles des associations des Aînés Ruraux et BLA BLA SPORTS appuyés par leurs conjoints et quelques membres du Conseil Municipal, ont nettoyé le chemin du Puiset, cette action s'est déroulée dans la bonne humeur. Elle remercie la municipalité d'avoir offert une collation aux bénévoles à l'issue de cette journée civique.

**Michel VEILLET :**

- Infiltrations d'eau à l'intérieur du Bâtiment Technique :

Suite au rendez-vous de Michel VEILLET avec Maurice MONTEIL, architecte et maître d'œuvre sur l'opération de construction du Bâtiment Technique, qui a pu constater une nouvelle fois que les infiltrations sont récurrentes, un courriel de la part de l'architecte, a été reçu ce jour (vendredi 6 mars 2020) qui informe que la Société TRUCHET doit contacter la Mairie pour une réunion sur place en présence du Cabinet MONTEIL.

**Sylvaine CHRISTIN :**

➤ SIVU :

À ce jour les effectifs pour la rentrée de septembre 2020 sont stables et le maintien de la 6<sup>ème</sup> classe ne semble pas trop compromis. Mais une réévaluation effectuée par l'inspection académique peut intervenir jusqu'à l'été prochain.

Cette année encore la participation financière des communes sera en baisse pour l'exercice 2020, à savoir :

- La Chavanne pour 69 enfants inscrits : 79 268 €
- Planaise pour 63 enfants inscrits : 72 383 €

Au vu de l'excédent dégagé, aucune participation financière n'est demandée aux communes sur la part investissement.

Des travaux ont été réalisés dernièrement sur l'école :

- La réfection en peinture des deux salles de classes de maternelle, ainsi que le bureau de la directrice. À ce jour toutes les salles de classe ont été rénovées,
- Un emplacement extérieur pour le stockage des conteneurs poubelles est en cours de réalisation.

Des achats d'équipement ont été également effectués :

- Une table/banc pour la cour de récréation,
- Un tapis de réception pour la salle de motricité,
- Le parc vélos/trottinettes a été étoffé.

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal, remercient Sylvaine CHRISTIN pour sa bonne gestion financière du SIVU durant ce mandat.

*La séance est levée à 21h00*

**Le Maire,**  
**Jean-Paul RATEL**



**Le Secrétaire de Séance**  
**Frédéric DUBOIS**

*Absent de Planaise, Monsieur DUBOIS  
A donné son accord par courriel le 12/03/2020*